

Berne paiera la facture sécuritaire du G7 à Évian

Négociations avec la France Le Conseil fédéral a décidé de participer à hauteur de 80% au coût des mesures de sécurité incombant aux Cantons de Genève, de Vaud et du Valais. Cela pourrait se chiffrer en dizaines de millions.

Arthur Grosjean

La Confédération passera à la caisse pour les mesures de sécurité prises par Genève, Vaud et le Valais en prévision du sommet du G7 à Évian en juin prochain. C'est ce que le Conseil fédéral a décidé ce mercredi en acceptant de qualifier l'événement d'extraordinaire. «Dans un contexte de tensions mondiales accrues, la tenue du sommet nécessite un dispositif de sécurité exceptionnel, en Suisse également». Le Gouvernement suisse a donc décidé de régler 80% de la facture. Un soulagement pour les cantons concernés.

Mais sachant que l'événement se déroule en France, la Confédération a-t-elle demandé à l'hexagone de participer aux frais sécuritaires en Suisse? Oui. «Compte tenu de l'ampleur de l'événement, la sécurité du sommet doit être considérée comme une responsabilité partagée entre la France et la Suisse, nous répond Nicolas Bideau, le chef de la communication du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE). Des discussions sont en cours pour préciser les modalités de cette coopération, y compris sur la question des coûts.»

Lors du sommet du G8 en 2003 à Évian, la France ne s'était pas montrée indifférente aux coûts de la sécurité assumée par la Suisse. Elle avait finalement accepté de payer environ 18 millions.

Des violences avaient choqué

La facture va-t-elle se chiffrer en dizaines de millions en 2026? Le DFAE ne veut pas s'avancer sur des chiffres. Il relève qu'en 2003 la facture finale s'était montée à 40 millions de francs pour la Suisse, principalement liés au dispositif sécuritaire.



Des heurts plus ou moins violents avaient eu lieu entre les forces de l'ordre et des manifestants, en juin 2003 à Genève, avant et pendant la tenue du Sommet du G8 à Évian. Fabrice Coffrini/Keystone

«Cela étant, la comparaison avec aujourd'hui est limitée, estime Nicolas Bideau. En 2003, une grande partie des délégations était logée en Suisse et des événements officiels y étaient organisés. Pour le G7 de 2026, il y aura moins de délégations et elles ne seront pas hébergées en Suisse, ce qui modifie sensiblement les paramètres.» Le sommet du G7, qui se déroulera du 15 au 17 juin, a déjà

fait couler passablement d'encre. Le spectre des violentes émeutes de 2003, lors du précédent G8 à Évian, plane encore sur la région lémanique. Celle-ci reste en effet choquée des violences qui avaient eu lieu en marge du sommet de 2003, avec de grosses manifestations à Genève, Lausanne et Annemasse impliquant des milliers de militants altermondialistes, certains cortèges ayant dégénéré en

violences urbaines: vitrines brisées, feu autour de la rade, barricades et affrontements. Plusieurs milliers de casseurs avaient déferlé dans les rues, laissant derrière eux une ardoise de plusieurs millions de francs.

Dispositif militaire massif

Face à ces craintes, le Conseil fédéral a approuvé l'engagement de 2000 militaires, mais 5000

au maximum, en service d'appui pour soutenir les polices cantonales de Genève, de Vaud et du Valais en assumant notamment des tâches de protection d'objets, de surveillance, de reconnaissance, de transport et de logistique.

L'armée sera engagée sur terre, sur le lac et dans l'espace aérien, et agira en coordination avec l'armée française.

Par ailleurs, le Conseil fédéral a approuvé l'instauration d'une restriction temporaire de l'espace aérien dans la région lémanique du mercredi 10 juin au jeudi 18 juin 2026 s'appliquant au trafic aérien à vue ainsi qu'au trafic aérien non commercial dans une zone centrée sur Évian, Lausanne et l'aéroport international de Genève.

«Compte tenu de l'ampleur de l'événement, la sécurité du sommet doit être considérée comme une responsabilité partagée entre la France et la Suisse.»

Nicolas Bideau

Chef de la communication du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE)

Les liaisons ferroviaires entre Thonon et Évian seront interrompues du 11 au 17 juin inclus. Des alternatives seront proposées. Sur le Léman, une zone d'interdiction de navigation entraînera la fermeture du débarcadère d'Évian et l'impossibilité d'assurer la ligne N1 de la CGN vers Lausanne.

Les mesures les plus controversées concernent les restrictions des manifestations. Le Conseil d'État genevois a décidé de restreindre temporairement les grandes manifestations prévues au centre-ville de Genève du 1^{er} au 28 juin. Ce qui a déclenché la colère d'élus de gauche.